

A Châtelailon-Plage, le 15/01/2026

Objet : Versement de votre taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur, chers partenaires,

Nous sollicitons votre bienveillance quant au versement de la taxe d'apprentissage. Sachez que nous sommes toujours éligibles pour recevoir tout ou partie de la taxe à reverser par votre entreprise aux établissements bénéficiaires de notre association.

Pour rappel, L'ASSOCIATION EMMANUELLE est une association départementale gestionnaire de 38 établissements et services, dont la mission est l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nous sommes régulièrement amenés à renouveler le matériel des ateliers professionnels des 3 établissements éligibles.

En choisissant l'une de nos structures, votre générosité permettra de poursuivre notre démarche d'amélioration des conditions d'accueil, d'équipement et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Un meilleur équipement favorisera la montée en compétences.

Pour se faire, vous pourrez trouver trois de nos structures éligibles sur la plateforme SOLTEA et sélectionner l'un ou plusieurs établissements de formation de votre choix :



		
ESAT L'ŒUVRE D'EMMANUELLE Etablissement et services d'accompagnement par le travail SIRET : 433 912 433 00 102 FINESS : 170782767	IMPRO LA CHRYSALIDE Institut Médico Professionnel SIRET : 433 912 433 00 136 FINESS: 170006019	ESAT MONTANDON Etablissement et services d'accompagnement par le travail SIRET : 433 912 433 000 37 FINESS : 170782767

Nous vous remercions vivement de votre soutien.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers partenaires, en l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry BOSCRIOL
Directeur Général
ASSOCIATION EMMANUELLE


COMMENT VOUS ASSOCIER ET SOUTENIR NOTRE DEMARCHE ?

En versant la taxe d'apprentissage à

		
ESAT L'ŒUVRE D'EMMANUELLE Etablissement et services d'accompagnement par le travail SIRET : 433 912 433 00 102 FINESS : 170782767	IMPRO LA CHRYSALIDE Institut Médico Professionnel SIRET : 433 912 433 00 136 FINESS: 170006019	ESAT MONTANDON Etablissement et services d'accompagnement par le travail SIRET : 433 912 433 000 37 FINESS : 170782767

Vous pouvez répartir vos crédits en suivant les étapes ci-dessous, depuis votre espace



1ère étape : Identifiez l'établissement ou la formation que vous souhaitez soutenir.

Utilisez le moteur de recherche accessible depuis l'onglet « Recherche établissement ».

Vous pouvez effectuer votre recherche en renseignant plusieurs critères tels que le nom de l'établissement, son SIRET, etc...

2ème étape : Accédez aux fiches des établissements. Consultez la fiche de l'établissement de votre choix en cliquant sur le bouton « Voir la fiche ». Vous pouvez dès cette étape sélectionner un établissement principal ou un établissement secondaire.

3ème étape : Rendez-vous sur votre page de synthèse, soit depuis le bouton « Accéder à la synthèse » de la pop-in qui s'ouvre, soit directement depuis l'onglet « Synthèse » de votre espace personnel. La liste des établissements et des formations que vous avez choisis s'affiche : cliquez sur le pictogramme « crayon » d'un établissement ou d'une formation et indiquez le pourcentage de solde que vous voulez lui attribuer. Répétez cette opération puis n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Enregistrer ma répartition ». Si vous avez participé à la campagne précédente de répartition du solde de la taxe d'apprentissage, vous pouvez également décider de reproduire les mêmes répartitions que par l'an passé.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

